



Commune de  
Juprelle

## **Note de synthèse de la séance du Conseil communal du 30 mai 2023**

1. - Personnel communal - Service de la Recette - Désignation d'une Directrice Financière Faisant Fonction - Prestation de Serment ;  
*En raison de l'absence de Monsieur le Directeur Financier, le Collège communal a désigné Madame la cheffe du service « Recette » en qualité de Directrice Financière faisant fonction. En application de l'article L1124-22 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, cette dernière est invitée à prêter serment, en séance publique, dans les mains de la Présidente du Conseil.*
2. - Communications ;
3. - Modification du tracé de voirie – Cession d'emprise dans le cadre de la création d'un permis d'urbanisme (Construction d'un couloir sous voies et réalisation de chemin d'accès – Suppression du passage à niveau 19A), Voie du Trixhe à 4452 Paifve ;  
*En vertu de l'article D.IV.41 du CoDT et du décret relatif à la voirie communale, le permis d'urbanisme en cause implique la cession d'une emprise de 1365m<sup>2</sup> et ce, dans le but de la construction d'un couloir sous voies et réalisation de chemin d'accès – Suppression du passage à niveau 19A pour cause d'utilité publique. Le Conseil est amené à approuver le plan de délimitation et à accepter l'acquisition de l'emprise.*
4. - Aménagement d'un parking au profit de l'école communale de Slins - Acquisition d'une emprise de 311,70m<sup>2</sup> à titre gratuit dans le cadre d'un permis d'urbanisme - Rue de la Mer à 4450 SLINS ;  
*En vertu de l'article D.IV.41 du CoDT et du décret relatif à la voirie communale, le permis d'urbanisme en cause implique la cession d'une emprise de 311,70m<sup>2</sup> et ce, dans le but d'élargir la voirie pour cause d'utilité publique. Le Conseil est amené à approuver le plan de délimitation et à accepter l'acquisition de l'emprise.*
5. - Autorisation d'utilisation des caméras fixes temporaires ou mobiles, utilisées de manière visible de la commune de Juprelle par la Zone de Police Basse-Meuse dans le cadre de l'exécution de ses missions – Approbation ;  
*Si le Conseil l'accepte, l'autorisation sera donnée à la Zone de Police Basse-Meuse d'utiliser les caméras fixes temporaires ou mobiles, utilisées de manière visible de la commune de Juprelle, dans le cadre de l'exécution de ses missions.*
6. - PIC/PIMACI - Plan d'investissement communal 2022-2024 – Rectificatif – Décision ;  
*Si le Conseil l'accepte, une modification au Plan d'investissement communal global sera effectuée.*
7. - Marché de Travaux - Réfection de la rue du Tige sur Juprelle (phase 1) – Extension de garantie - Décision ;  
*Si le Conseil l'accepte, la garantie sera étendue à 7 ans pour les zones de voiries dont les contre-essais sont négatifs.*
8. - Marché de Travaux – PPT - Travaux de mise aux normes, conformités et rénovations - Ecole de Fexhe-Slins - Approbation des conditions et du mode de passation ;  
*Si le Conseil l'accepte, le marché de travaux sera relancé car une erreur matérielle s'était glissée dans les clauses administratives du cahier des charges.*
9. - Marché de travaux PPT - Travaux de Mise en conformité et extension d'un réfectoire et sanitaire - Ecole de Lantin - Approbation des conditions et du mode de passation ;

*Si le Conseil l'accepte, le marché de travaux sera relancé car une erreur matérielle s'était glissée dans les clauses administratives du cahier des charges.*

10. -Marché de Services - Location et entretien des vêtements de travail du service technique - Approbation des conditions et du mode de passation ;  
*Si le Conseil l'accepte, un Marché de Service en procédure négociée sans publication préalable sera passé pour "Location et entretien des vêtements de travail du service technique" pour un montant estimé à 52.455,53€ TVA comprise, pour 4 ans.*
11. -Sécurité routière - Passage de la Béguine à 4452 Wihogne - Suppression d'une place de parking devant l'habitation portant le numéro 47 – Décision ;  
*Il est demandé au Conseil d'approuver la suppression d'une place de parking Passage de la Béguine à Wihogne.*
12. -Sécurité routière - Rue de Voroux - Interdiction de stationnement face au n°13b - Décision ;  
*Il est demandé au Conseil d'interdire le stationnement face au n°13b, rue de Voroux.*
13. -Sécurité routière - Rue de Houtain - Déplacement de la limite d'agglomération – Décision ;  
*Il est demandé au Conseil d'approuver le déplacement de la limite d'agglomération rue de Houtain.*
14. -GAL - Basse-Meuse - Stratégie de Développement Local et engagement de soutien financier aux projets de la SDL - Décision ;  
*Il est demandé au Conseil d'approuver la stratégie de développement local du GAL, les différents montants avancés ainsi que l'ensemble des projets proposés.*
15. -Intradel - Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 29 juin 2023 - Décision ;  
*Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.*
16. -Resa - Assemble Générale du 7 juin 2023 - Décision ;  
*Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.*
17. -Ethias - Assemblée Générale Annuelle du 8 juin 2023 - Décision ;  
*Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.*
18. -Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs SCRL – Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2023 – Décision ;  
*Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.*
19. -Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs SCRL – Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2023 – Décision ;  
*Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.*
20. -Ecetia - Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2023 – Décision ;  
*Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.*
21. -iMio scrl - Centrale d'achats visant l'acquisition des équipements et des services en matière de cybersécurité - Manifestation d'intérêt – Décision ;  
*Il est proposé au Conseil d'adhérer à la centrale d'achats mieux détaillée en objet. Bien que le passage d'un serveur physique à un cloud a permis de sécuriser de manière importante notre infrastructure informatique, l'adhésion à cette centrale permettra à l'administration d'encore optimiser celle-ci.*

22. -Fabrique d'église de Lantin - Travaux de maintenance - Lot 2 "Sécurité et toiture" - Intervention de la Commune – Décision ;  
*En application de l'article 37 du Décret Impérial du 30 décembre 1809, la commune est amenée à intervenir dans les travaux de maintenance de l'église de Lantin qui est un monument classé. Une intervention à hauteur de 10.000 € pour le lot 2 "sécurité et toiture" est prévue. Le Conseil est amené à marquer son accord à ce sujet afin que le Conseil de Fabrique soit en mesure de compléter son dossier destiné à l'Agence Wallonne du patrimoine.*
23. -Fabrique d'Eglise de Voroux-lez-Liers – Nouvelle composition – Prise d'acte ;  
*Il est demandé au Conseil de prendre connaissance de la nouvelle composition du Conseil de Fabrique d'Eglise de Voroux-lez-Liers.*
24. -CPAS - Compte de l'exercice 2022 – Décision ;  
*Il est demandé au Conseil d'approuver le Compte de l'exercice 2022 du CPAS.*
25. -Personnel communal – Régime des congés et régime de disponibilités des agents communaux – Article 57 – Modification ;  
*La Loi du 30 octobre 2022 portant des dispositions diverses relatives à l'incapacité de travail, et plus particulièrement la réglementation concernant la production d'un certificat médical en cas d'incapacité de travail : Le travailleur n'est pas tenu, trois fois par année calendrier, de produire un certificat médical pour le premier jour d'une incapacité de travail.  
Le cas échéant, il communique immédiatement à l'employeur l'adresse où il séjourne durant ce premier jour d'incapacité de travail, à moins que cette adresse corresponde à sa résidence habituelle connue de l'employeur.*

### **Huis clos**